

REPUBLIQUE DU BENIN

.....

ASSEMBLEE NATIONALE

.....

SIXIEME LEGISLATURE

.....

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2012

.....

**RAPPORT D'ACTIVITES DU PRESIDENT
DE L'ASSEMBLEE NATIONALE**

(Période allant du 1^{er} avril au 30 septembre 2012)

En exécution des dispositions de l'article 21 de notre règlement intérieur, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités menées à l'Assemblée Nationale dans la période allant **du 1^{er} avril au 30 septembre 2012.**

Ce rapport est le troisième couvrant les activités menées au titre de la sixième législature et s'articule autour de deux points :

- les activités menées au plan interne ;
- les activités menées au plan externe.

I. LES ACTIVITES MENEES AU PLAN INTERNE

Elles sont essentiellement de deux ordres :

- les activités parlementaires proprement dites ;
- les activités d'administration et de gestion du Parlement.

A. LES ACTIVITES PARLEMENTAIRES

1. La participation des députés aux travaux

La participation des députés aux travaux tant en plénières qu'en commissions est très variable d'un parlementaire à un autre.

1.1 Présences en plénières

De la lecture du document en annexe n°1 relatif aux présences aux plénières, il ressort que certains députés ne prennent pas souvent part aux séances plénières.

Nous avons montré dans notre précédent rapport d'activités que sur un total de dix-sept (17) séances plénières, certains députés ont enregistré un taux de participation inférieur à 20%, voire égal à 0%.

Au cours de la présente période de référence, on note une légère amélioration. Toutefois, il convient de préciser que certains députés ont malheureusement maintenu leur position. Cet état de chose traduit de la part de ces derniers, comme j'ai coutume de

l'affirmer, un désintéret total vis-à-vis de la fonction parlementaire pour laquelle ils ont été pourtant investis par le peuple béninois.

1.2 Présences aux séances des commissions

La situation demeure inquiétante au niveau des commissions où certains députés n'ont pris part jusqu'ici à aucune séance.

C'est le lieu de rappeler les dispositions de l'article 35.2-c de notre Règlement intérieur qui précisent: « Tout commissaire ayant manqué à trois réunions consécutives sans justifications valables adressées au Président de la commission, est rappelé à l'ordre par le Président de l'Assemblée Nationale après **rapport du Président de la commission**.

En cas de récidive et lorsque les absences du député concerné ont atteint le tiers des réunions de la commission au cours d'une même session, il est suspendu de la commission pendant un an, dans les mêmes conditions.

Il ne peut s'inscrire dans une autre commission pendant la durée de suspension.

Le député suspendu perd le tiers de son indemnité parlementaire pendant trois mois ».

Pour l'application desdites dispositions, j'en appelle à l'esprit de responsabilité des Présidents des commissions dont la démarche doit permettre de montrer au peuple qui nous a mandatés, l'exemple de la bonne gouvernance que nous exigeons dans le pays.

En attendant, j'invite encore une fois les collègues au respect des obligations qui leur incombent.

2. Le travail législatif

Conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de son règlement intérieur, l'Assemblée Nationale a eu plusieurs séances. Les travaux se sont déroulés tant en commissions qu'en plénières.

2.1 Les travaux au sein des commissions permanentes

Au cours de la période de référence, les commissions permanentes se sont réunies et ont étudié plusieurs dossiers.

Le tableau ci-dessous fait le point des dossiers affectés et étudiés par chacune des commissions durant la période de référence.

Tableau n° 1 : Point des dossiers au sein des commissions permanentes

SITUATION DES DOSSIERS COMMISSIONS	NOMBRE DE DOSSIERS AFFECTES A LA COMMISSION		NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES PENDANT LA PERIODE DE REFERENCE		NOMBRE DE SEANCES (pour étude des dossiers au fond)
	Au fond	Pour avis	Au fond	Pour avis	
Commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme (C ₁)	22	08	02	01	39
Commission des finances et des échanges (C ₂)	14	06	08	06	28
Commission du plan, de l'équipement et de la production (C ₃)	11	09	08	08	06
Commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales (C ₄)	08	03	04	03	18
Commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité (C ₅)	05	11	03	08	02
TOTAL	60	-	25	-	93

Au total, sur les soixante (60) dossiers affectés aux commissions permanentes, vingt-cinq (25) ont été étudiés en commission, soit un taux de 41,66%. Des vingt-cinq (25) dossiers étudiés, vingt (20) ont été adoptés en plénière, quatre (04) ont été retirés ou ajournés pour diverses raisons et un (01) est encore en instance.

On observe par ailleurs que le rythme du travail s'est considérablement amélioré dans les différentes commissions.

En effet, sur la base des dossiers affectés et étudiés au fond, on note les taux de traitement ci-après dans les commissions concernées :

- C₁ : 09,09% ;
- C₂ : 57,14% ;
- C₃ : 72,72% ;
- C₄ : 50% ;
- C₅ : 60%.

Il convient de préciser, comme vous le savez d'ailleurs tous, que la commission des lois est celle qui a reçu le plus de dossiers, qui sont du reste les plus importants au regard de leur volume et de leur complexité. Elle poursuit actuellement un travail important sur la proposition de loi portant création, organisation, attributions et fonctionnement des unités administratives locales en République du Bénin, dossier pour lequel elle a déjà consacré plusieurs séances de travail.

En conséquence, je me dois de féliciter au passage toutes les commissions pour le travail important abattu pendant la période de référence.

2.2 Les travaux en séances plénières

Les séances plénières tenues sont au nombre de vingt (20) et se répartissent conformément au tableau ci-dessous :

Tableau n° 2 : Répartition des sessions et séances tenues au cours de la période de référence.

NATURE DE LA SESSION	PERIODE	NOMBRE DE SEANCES
Première session ordinaire de l'année 2012	Du 12 avril au 10 juillet 2012	16
Deuxième session extraordinaire de l'année 2012.	Du 06 au 11 septembre 2012	03
Troisième session extraordinaire de l'année 2012.	14 septembre 2012	01
TOTAL		20

2.3 Les lois votées

Au cours de la période de référence, l'Assemblée Nationale a procédé au vote de vingt (20) textes de lois qui peuvent être regroupées en deux (02) catégories. Il s'agit :

- des lois ordinaires ;
- des lois portant autorisation de ratification.

2.3.1. Les lois ordinaires

L'Assemblée Nationale a voté au cours de la période de référence trois (03) lois ordinaires.

Il s'agit de :

1. la loi n° 2012-21 du 10/05/2012 portant lutte contre le financement du terrorisme en République du Bénin ;
2. la loi n° 2012-24 du 31/05/2012 portant réglementation bancaire en République du Bénin ;
3. la loi n° 2012-26 du 22/06/2012 portant répression des infractions en matière de chèque, de carte bancaire et d'autres instruments et procédures électroniques de paiement.

2.3.2. Les lois portant autorisation de ratification

Dix-sept (17) textes de loi portant autorisation de ratification de traités, de conventions ou d'accords de crédits ont été votés.

Il s'agit des lois ci-après :

1. la loi n° 2012-16 du 24/04/2012 portant autorisation de ratification d'accord instituant le Réseau International sur le Bambou et le Rotin, adopté à Beijing (République Populaire de Chine), le 06 novembre 1997 et révisé en 2004 ;
2. la loi n° 2012-17 du 24/04/2012 portant autorisation de ratification de la Charte Africaine de la Jeunesse, adoptée le 02 juillet 2006 à Banjul (Gambie) ;
3. la loi n° 2012-18 du 24/04/2012 portant autorisation de ratification de la convention sur la création du Centre Africain pour le Développement des Engrais, adoptée à Addis-Abeba (Ethiopie) en juillet 1985 ;
4. la loi n° 2012-19 du 24/04/2012 portant autorisation de ratification de la convention interafricaine portant établissement d'un programme de coopération technique, adoptée à Kampala (Ouganda), le 1er août 1975 ;
5. la loi n° 2012-20 du 26/04/2012 portant autorisation d'adhésion à l' Accord de la convention des Nations-Unies sur le droit de la mer, adoptée le 10 décembre 1982 relative à la conservation et la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks des poissons grands migrateurs, adopté le 04 août 1995, à New York ;
6. la loi n° 2012-22 du 11/05/2012 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 31 décembre 2011 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement dans le cadre du financement partiel du projet de pavage de rues et d'assainissement dans les villes de Kétou, Tchaourou et Savè ;

7. la loi n° 2012-23 du 11/05/2012 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 02 décembre 2011 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement partiel du projet de réhabilitation de la route Lomé-Cotonou et de facilitation du transport sur le corridor Abidjan-Lagos, Phase 1;
8. la loi n° 2012-25 du 05/06/2012 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé entre la République du Bénin et le Fonds Saoudien du Développement (FSD) dans le cadre de financement partiel du projet de construction de la route Kandi-Ségbana-Frontière du Nigéria ;
9. la loi n° 2012-27 du 29/06/2012 portant autorisation de ratification de l'accord modifiant pour la deuxième fois, l'accord de partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part, et la Communauté Européenne et ses membres d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié au Luxembourg le 25 juin 2005 ;
10. la loi n° 2012-28 du 29/06/2012 portant autorisation de ratification de l'accord relatif à l'Organisation Internationale des Télécommunications par Satellite «INTELSAT» du 20 août 1971, tel qu'il résulte des amendements adoptés le 17 novembre 2000 ;
11. la loi n° 2012-29 du 03/07/2012 portant autorisation de ratification de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (version révisée), adoptée à Maputo (Mozambique), le 12 juillet 2003 ;
12. la loi n° 2012-30 du 03/07/2012 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 18 janvier 2012 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement partiel du projet de construction d'un pont sur le fleuve Mono en République du Bénin ;

13. la loi n° 2012-31 du 07/09/2012 portant autorisation de ratification du protocole portant amendement à l'accord sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC), adopté par le Conseil Général de l'Organisation Mondiale du Commerce le 06 décembre 2005 ;
14. la loi n° 2012-32 du 14/09/2012 portant autorisation d'adhésion de la République du Bénin à l'accord portant création de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique, adopté à Grand-Bay (Ile Maurice), le 18 mai 2000 ;
15. la loi n° 2012-33 du 14/09/2012 portant autorisation de ratification de l'accord de financement signé à Cotonou le 27 juin 2012 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du Projet de services décentralisés conduits par les communautés (PSDCC);
16. la loi n° 2012-34 du 14/09/2012 portant autorisation de ratification de l'accord de ligne de crédit signé à New Delhi le 23 août 2012 entre la République du Bénin et l'EXIM BANK de l'Inde dans le cadre du financement du projet d'installation d'une usine de montage de tracteurs et d'équipements agricoles à Ouidah ;
17. la loi n° 2012-35 du 14/09/2012 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou le 30 juillet 2012 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement de la route des pêches au Bénin (tronçon Cotonou-Adouanko).

Au cours de la période de référence, cinq (05) textes de lois ont connu soit un retrait, soit un ajournement, à savoir :

- **au titre de retrait par le Gouvernement :**

1. le projet de loi relative à la révision de la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
2. le projet de loi portant autorisation de ratification de la convention de coopération en matière de transport routier et de transit entre la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), adoptée à Ouagadougou (Burkina-Faso), le 02 juin 2005 ;
3. le projet de loi portant autorisation de ratification de la convention de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants et substances psychotropes, signée à Syrte (Libye) en juin 2007 ;
4. le projet de loi portant autorisation de ratification de l'instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), adopté le 24 juin 1986.

- **au titre des dossiers ajournés :**

5. le projet de loi fixant le régime des armes et munitions en République du Bénin.

Le seul rapport qui n'a pas été examiné en plénière est relatif à la proposition de loi portant égalité d'accès aux fonctions entre homme et femme.

Les tableaux en annexes II, III, IV et V font le point des textes examinés par session.

L'Assemblée Nationale a également voté au cours de la période de référence, son budget gestion 2013 qui a été transmis au Gouvernement pour son intégration au budget général de l'Etat. Ce budget a connu une régression de 4,3% par rapport à celui de l'année 2012, pour tenir compte des difficultés financières actuelles de l'Etat Béninois.

Il y a lieu de souligner que les différents accords de prêt ont permis de mettre à la disposition du Gouvernement un montant total de quatre-vingt-dix milliards cinq cent dix millions (90 510 000 000) de francs CFA pour la mise en œuvre de sa politique de développement (cf. tableau n° 3 ci-dessous). Ces accords de prêt (au nombre de sept) couvrent les domaines de l'industrie agricole, de l'assainissement et des infrastructures routières.

Tableau n° 3 : Montants mis à la disposition du Gouvernement à travers les autorisations de ratification d'accords de crédits.

REFERENCES DES LOIS PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION	OBJET DES ACCORDS DE PRET	MONTANT (EN FCFA)
Loi n° 2012-22 du 11/05/2012	Pavage de rues et assainissement à Kétou, Tchaourou et Savè	7 000 000 000
Loi n° 2012-23 du 11/05/2012	Réhabilitation de la route Lomé-Cotonou et facilitation du transport sur le corridor Abidjan-Lagos	27 810 000 000
Loi n° 2012-25 du 05/06/2012	Construction de la route Kandi-Sègbana-Frontière Nigeria	8 000 000 000
Loi n° 2012-30 du 03/07/2012	Construction d'un pont sur le fleuve Mono	5 200 000 000
Loi n° 2012-33 du 14/09/2012	Projet de Services décentralisés conduits par les Communautés (PSDCC)	23 000 000 000
Loi n° 2012-34 du 14/09/2012	Installation d'une usine de montage de tracteurs et d'équipements agricoles à Ouidah	7 500 000 000
Loi n° 2012-35 du 14/09/2012	Aménagement de la route des pêches au Bénin	12 000 000 000
TOTAUX		90 510 000 000

Par ailleurs, la désignation du 5^{ème} représentant de l'Assemblée Nationale au Parlement Panafricain, en la personne de Madame ASSOGBA A. Françoise, a été faite au cours de la séance plénière du 07 juin 2012.

3. Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale

Au terme des dispositions de l'article 113 de la Constitution, l'Assemblée Nationale a également pour mission de contrôler l'action du Gouvernement. Ce contrôle s'effectue à travers les questions que l'Assemblée Nationale adresse au Gouvernement (questions écrites, questions orales et questions d'actualité), les commissions parlementaires d'enquête, de contrôle et d'information et les interpellations.

3.1. Les questions écrites

Dans la période de référence, les députés ont posé quatre (04) questions écrites aux membres du Gouvernement. Parmi elles, deux (02) ont fait l'objet de réponse (**Voir Annexe VI-1**).

Il s'agit des questions écrites relatives :

- aux conditions d'arrestation du Sieur ZOSSOU à Cotonou et des Sieurs Abou GUIMA, Manga N'TOÏ et Djéga Gouda OROU à Parakou ;
- aux vingt-deux (22) projets du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

3.2. Les questions orales

Les députés ont adressé au Gouvernement, au cours de la même période, vingt (20) questions orales avec débat (**Voir Annexe VI.2**).

Parmi celles-ci et celles qui étaient en instance, onze (11) ont fait l'objet de débat en sept (07) séances plénières.

Il s'agit des questions relatives :

1. à la vente frauduleuse d'une portion du domaine abritant la résidence de l'Ambassadeur du Bénin près les Nations Unies à New York et aux dispositions engagées par le Gouvernement pour la récupération de ladite parcelle **(examinée le 31/05/2012)** ;
2. aux difficultés que rencontrent les retraités pour rentrer en possession de leur carnet de pension **(examinée le 31/05/2012)** ;
3. au point des études routières **(examinée le 07/06/2012)** ;
4. au mécanisme de suivi des cinq (05) opérateurs GSM par l'Autorité Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications (ATRPT) et aux tarifications appliquées par lesdits opérateurs **(examinée le 14/06/2012)** ;
5. aux motivations qui sous-tendent le paiement d'une série de taxes à l'occasion de l'immatriculation des véhicules mis en consommation et à la mise à disposition de l'Assemblée Nationale des états financiers de ces ressources collectées au cours des deux (02) dernières années **(examinée le 14/06/2012)** ;
6. aux comportements de certains agents des eaux et forêts face à la destruction massive des forêts classées dans les communes de Ségbana, Bembérékè, Gogounou et Kalalé **(examinée le 21/06/2012)** ;
7. au point exhaustif (par Commune et par Département) des marchés construits ou réhabilités par le Gouvernement depuis 2006 **(examinée le 28/06/2012)** ;
8. aux difficultés que rencontre le Gouvernement pour soumettre à l'Assemblée Nationale, les projets de loi de règlement **(examinée le 28/06/2012)** ;

9. au montant accordé par les bailleurs de fonds et au point d'exécution des projets prévus dans le cadre du financement de l'aménagement des forêts des Monts Couffè des Communes de Bassila, Bantè, Tchaourou et Ouèssè **(examinée le 05/07/2012)** ;
10. aux conditions de démarrage du projet d'électrification par raccordement au réseau conventionnel de cinquante-huit (58) localités **(examinée le 05/07/2012)** ;
11. aux mesures diligentes envisagées par le Gouvernement pour transmettre à l'Assemblée Nationale, des projets de loi relatifs aux Statuts spéciaux et particuliers des Personnels militaires, des forces de sécurité publique et assimilés en République du Bénin **(examinée le 10/07/2012)**.

3.3. Les questions d'actualité

Au cours de cette période, l'Assemblée Nationale a enregistré quatre (04) questions d'actualité **(Voir Annexe VI.3)**. Aucune d'entre elles n'a fait l'objet de débat en séance plénière.

Par contre, deux questions d'actualité restées en suspens ont été appelées au cours de la période de référence.

Il s'agit des questions relatives :

1. aux dispositions envisagées par le Gouvernement pour éviter que le barrage d'Okpara réalisé il y a une quarantaine d'années ne perde près de la moitié de sa capacité et aux mesures concrètes prises par le Ministère en charge de l'eau pour la réhabilitation imminente du barrage **(examinée le 21/06/2012)** ;
2. aux dispositions que prend le Gouvernement pour organiser la prochaine fête du 1^{er} août à Abomey et accompagner cette manifestation de constructions d'infrastructures dans les Départements du Zou et des Collines qui n'ont pu bénéficier de ces investissements lors de l'édition de 2007 **(examinée le 28/06/2012)**.

S'agissant de la question d'actualité relative à la fourniture des intrants pour la campagne cotonnière 2012-2013 déposée par Antoine Kolawolé IDJI et cinq (05) autres députés, le Gouvernement a, deux (02) fois de suite, demandé le report de son examen, conformément aux lettres n° 342/PR/SGG/SGAG1/C du 18 juin 2012 et n° 390/PR/SGG/SGAG1/C du 09 juillet 2012. A l'occasion de la deuxième demande, il a souhaité plutôt « présenter une communication en application des dispositions de l'article 108.2 du Règlement intérieur de l'Assemblée Nationale ».

Au regard des débats au cours de la séance du 10 juillet 2012 et de l'interprétation inappropriée par le Secrétariat Général du Gouvernement des dispositions en la matière, j'ai jugé opportun de faire adresser une lettre au Secrétariat Général du Gouvernement pour le respect scrupuleux des dispositions du Règlement intérieur.

Dans ce cadre, j'ai également adressé aux Députés, à titre de rappel, une note d'information sur les exigences du Règlement intérieur en la matière.

3.4. La commission parlementaire d'information, d'enquête et de contrôle

L'Assemblée Nationale a connu le dépôt d'une proposition de résolution tendant à la création d'une commission parlementaire d'enquête et de contrôle sur la gestion des Fonds FADEC. Elle a été affectée le 10 juillet 2012 à la commission des finances et des échanges pour étude.

Le rapport sur ce dossier est attendu aux fins de la mise en place de la commission.

3.5. L'interpellation du Gouvernement

Conformément aux dispositions des articles 71 de la Constitution et 113 du Règlement intérieur de l'Assemblée Nationale, le député André OKOUNLOLA-BIAOU a déposé à la séance plénière publique du 28 juin 2012, une demande d'interpellation du Gouvernement. Ladite interpellation est relative au mépris et à l'humiliation dont font l'objet les députés au cours des manifestations officielles de la part du Protocole d'Etat.

La procédure devant conduire à son inscription à l'ordre du jour sera abordée au cours de la présente session.

4. La production des comptes-rendus

4.1. Comptes-rendus sommaires des débats parlementaires

Tous les comptes-rendus sommaires des débats parlementaires ont été rédigés et adoptés en séances plénières. Ils sont donc disponibles et peuvent être consultés à tout moment.

4.2. Comptes-rendus intégraux des débats parlementaires

Les comptes-rendus intégraux des débats parlementaires se rapportant à la période de référence sont élaborés ou en cours d'élaboration.

Il est important de signaler qu'en raison de l'état vétuste du système d'enregistrement et de transcription des débats parlementaires, le rythme de production des procès-verbaux de ces débats a connu un ralentissement. Toutefois, les dispositions sont prises afin d'accéder à une technologie moderne dite numérique qui est plus adaptée. A cet effet, des missions exploratoires ont été organisées, l'objectif visé étant de doter le Parlement d'un système moderne et efficace d'enregistrement et de transcription des débats parlementaires.

B. LES ACTIVITES D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DU PARLEMENT

Les activités d'administration et de gestion de l'Assemblée Nationale s'articulent autour des deux points essentiels suivants :

- la gestion des ressources humaines et des activités techniques;
- la gestion des ressources financières et du matériel.

1. La gestion des ressources humaines et des activités techniques

La gestion des ressources humaines et des activités techniques au cours de la période sous référence s'est traduite par des actions relatives :

- au renforcement des capacités des députés et du personnel administratif;
- à la gestion des carrières et des avantages accordés au personnel administratif;
- à la couverture sanitaire des députés et du personnel parlementaire.

1.1 Le renforcement des capacités des députés et du personnel administratif

Des formations ont été programmées et réalisées au profit de quelques fonctionnaires des catégories B, C et D du Parlement, en collaboration avec la Direction Générale du Renforcement des Capacités et de l'Employabilité du Ministère du Travail et de la Fonction Publique. Elles ont porté notamment sur la rédaction administrative, la déontologie administrative, la gestion des carrières et des sanctions disciplinaires et les techniques d'élaboration et de mise en œuvre des plans de formation.

Par ailleurs, grâce à l'accord de coopération avec le Centre parlementaire canadien, deux ateliers de renforcement de capacités ont été organisés au profit des députés et du personnel :

- le premier tenu en deux (02) temps a eu lieu, les 04 et 12 juillet 2012 et a porté sur l'élaboration, au niveau du Bénin, de l'indice parlementaire. L'élaboration de cet indice a permis à notre parlement de s'auto-évaluer et de mesurer les progrès accomplis dans son mode de fonctionnement et de production des lois ;
- le second s'est déroulé du 29 au 31 août 2012 à Grand-Popo et a eu pour thème « Politiques publiques et analyse transversale du budget de l'Etat ».

1.2 Les activités des structures sous tutelle

Sont classés dans cette rubrique, les études et recherches, les ateliers, séminaires et formations, les publications et les activités relatives à la communication et à la documentation, réalisés par la CAPAN, l'UNACEB et le PARMAN.

1.2.1 Les ateliers, séminaires et formations

Trois activités ont été organisées pendant la période de référence dans cette rubrique. Il s'agit des activités ci-après :

- a) le séminaire de formation à l'intention des assistants de commission et autres fonctionnaires parlementaires sur le thème « *Politiques publiques et analyse transversale du budget de l'Etat* ». Ce séminaire a été organisé par la CAPAN avec l'appui financier du Centre Parlementaire à l'hôtel BEL AZUR de Grand-Popo, du 29 au 31 août 2012.
- b) l'atelier parlementaire organisé par l'Assemblée Nationale avec le soutien de l'Association des parlementaires européens partenaires de l'Afrique (AWEPA). Il a eu pour thème « *Le rôle du parlement dans l'élaboration du budget, le contrôle budgétaire et l'élaboration de la loi* ». Il s'est tenu le 21 septembre 2012 dans la salle de conférence de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin à Cotonou.

Deux communications ont été présentées à cette occasion :

- la première porte sur « *Le rôle des parlementaires dans le processus budgétaire : Analyse du Budget et vote de la loi du Budget* » ;
 - et la seconde porte sur « *Le rôle des parlementaires dans le processus post-budgétaire : le contrôle parlementaire de l'exécution budgétaire* ».
- c) l'atelier d'information et de formation des députés des commissions des finances et du plan sur les projets de loi de règlement de 2006 et 2007, tenu à l'INFOSEC le 11 juillet 2012.

Par ailleurs, conformément au Plan de travail annuel (PTA) de 2012 du Projet d'Appui au Renforcement et à la Modernisation de l'Assemblée Nationale (PARMAN), les activités suivantes ont été menées. Il s'agit de :

- a) l'élaboration/publication de rapports périodiques sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations des députés sur l'exécution du budget général de l'Etat;
- b) l'élaboration/publication de rapports périodiques sur le suivi des Projets d'Investissements Publics (PIP) ;
- c) l'appui à la Direction des Services Législatifs dans le cadre du recrutement de consultants pour l'archivage électronique et la dynamisation de la base de données documentaires du Parlement et le développement du site internet de l'Assemblée Nationale. Cet appui consiste aussi en l'acquisition du matériel informatique et bureautique pour l'archivage et la mise en ligne des lois votées et promulguées. Le processus est en cours ;
- d) l'élaboration du recueil des PIP pour la gestion 2012, finalisé et présenté sous une forme simplifiée, afin de permettre aux députés de mieux s'imprégner des investissements prévus par le Gouvernement dans sa politique de développement équilibré de la nation toute entière.

1.2.2. Les activités des réseaux parlementaires

Le Réseau des Parlementaires Béninois sur Population et Développement (RPBPD) a organisé deux ateliers de formation, à savoir :

- a) l'atelier de sensibilisation à l'intégration des risques de catastrophes et des changements climatiques dans les instruments de planification de développement dans la législation et à « BEIJING + 20 », qui a eu lieu les 06 et 07 juillet 2012 à Ouidah avec l'appui du PARMAN ;

b) l'atelier d'information et de sensibilisation des parlementaires pour promouvoir la ratification et l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques, tenu le 25 juillet 2012 au Novotel de Cotonou. Cet atelier a regroupé des parlementaires et des points focaux du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo.

L'objectif de l'atelier est de sensibiliser les parlementaires de la sous-région sur le protocole de Nagoya et sur leur contribution à sa ratification.

Au terme des travaux, des recommandations ont été faites dans le sens de la ratification du Protocole.

1.3. La gestion des carrières et des avantages accordés au personnel administratif

Pendant la période sous référence, les avantages du personnel ont été régulièrement liquidés conformément à la situation administrative de chaque agent.

Des contrats de travail ont été établis pour quelques nouveaux contractuels en service auprès des membres de la Conférence des Présidents ou des députés.

1.4. La couverture sanitaire des députés et du personnel administratif

L'administration parlementaire assure le suivi des prestations fournies par les compagnies d'assurances **NSIA-Bénin** et **COLINA-VIE Bénin** relativement aux deux (2) types d'assurances "maladie-groupe" et "prévoyance-décès collective" souscrits au profit des députés et du personnel administratif. Quant à la retraite complémentaire des députés, NSIA-Bénin a créé une section spécialement chargée de gérer, entre autres, cette retraite complémentaire. Cette section a démarré ses activités depuis avril 2012.

2. La gestion des ressources financières et du matériel

2.1 La gestion des ressources financières

Elle concerne la période allant du 1er Avril au 30 Septembre, au titre de la gestion 2012 ;

L'annexe VII fait le point détaillé de cette gestion financière.

A cet effet, il convient de rappeler que le crédit disponible à la veille de la période de référence s'élève à six milliards quatre cent soixante trois millions deux cent quatre vingt six mille cinq cent quatre vingt dix neuf (**6 463 286 599**) FCFA.

Du 1er Avril au 30 Septembre 2012, le montant total des engagements de crédits est de trois milliards cinq cent quatre vingt huit millions neuf cent quatre vingt et un mille cinq cent soixante douze (**3 588 981 572**) francs CFA, soit un taux d'exécution de **55,53%** par rapport au disponible. Ce montant ajouté à celui des engagements de la période antérieure, soit trois milliards deux cent soixante quatorze millions soixante quatre mille quatre cent quatre vingt quatre (**3 274 064 484**) francs CFA, donne un engagement global de crédits de six milliards huit cent soixante trois millions quarante six mille cinquante six (**6 863 046 056**) francs CFA au 30 Septembre 2012, soit un taux d'exécution global de 70,48% des crédits annuels ouverts pour l'année 2012.

La différence entre les crédits inscrits et les crédits engagés au 30 Septembre 2012 est donc de deux milliards huit cent soixante quatorze millions trois cent cinq mille vingt sept (**2 874 305 027**) francs CFA.

Les paiements effectués au cours de la période s'élèvent à la somme de quatre milliards quatre millions cinq mille cent quarante cinq (**4 004 005 145**) FCFA. Ces paiements ajoutés à ceux de la période précédente portent les paiements à un montant global de sept milliards cent dix millions trois cent vingt et un mille huit cent quarante (**7 110 321 840**) francs CFA.

L'écart entre le montant des paiements et celui des engagements s'explique par le paiement des dépenses déjà engagées au titre de la gestion 2011.

Les ressources mises à la disposition de l'Assemblée Nationale par le Ministère de l'Economie et des Finances au cours de la période s'élèvent à quatre milliards cinq cent dix huit millions deux cent cinquante deux mille neuf cent soixante seize (**4 518 252 976**) francs CFA. Ce montant agrégé à celui de la période antérieure porte le montant global des ressources reçues à six milliards huit cent quarante quatre millions six cent quatre vingt cinq mille sept cent quatorze (**6 844 685 714**) francs CFA, soit **70,29 %** des ressources budgétaires annuelles attendues en 2012.

2.2 La gestion des matériels et des immeubles

Au cours de la période de référence, l'Assemblée Nationale a acquis plusieurs biens meubles, effectué des travaux de réfection immobilière et procédé à l'entretien et à la réparation de matériels.

2.2.1 Les acquisitions

Elles concernent le matériel de transport, les mobiliers, les matériels bureautiques et informatiques. Le montant total des dépenses d'acquisitions s'élève à **trois cent soixante six millions deux cent trente quatre mille neuf cent huit (366 234 908) francs CFA** pour la période du 1^{er} avril au 30 Septembre 2012.

Ces acquisitions comprennent :

a) le mobilier de bureau

Le mobilier de bureau est acquis au profit de certains membres de la Conférence des Présidents et de certains responsables et agents de l'administration parlementaire et du groupe de sécurité. Il est constitué des éléments ci-après : salons complets, bureaux directeurs, fauteuils directeurs, fauteuils ou chaises visiteurs, armoires de rangement et autres meubles.

b) les matériels informatiques et bureautiques

Pendant la période de référence, plusieurs matériels informatiques et bureautiques ont été acquis au profit du personnel administratif et de certains membres de la Conférence des Présidents. Il s'agit des ordinateurs avec accessoires, des copieurs, des mini-réfrigérateurs, des postes TV et autres matériels.

Il faut ajouter à ces matériels, les ordinateurs portables et les tablettes Ipad au nombre de 83 acquis au profit de l'ensemble des députés.

Pendant la période de référence, l'antivirus réseau Bitfender a été acquis et installé sur les matériels informatiques de l'Assemblée Nationale.

De même, diverses fournitures de bureau ont été acquises et des cartes professionnelles ont été confectionnées au profit des agents parlementaires.

Il convient également de rappeler que certains projets sont en cours de réalisation, à savoir :

- l'extension et le renforcement du réseau informatique de l'Assemblée Nationale ;
- le développement d'un portail web (site internet dynamique) pour l'Assemblée Nationale ;
- la réalisation d'une base électronique d'informations pour répertorier les lois votées et toutes les archives de l'Assemblée Nationale ;
- l'installation d'un réseau sans fil wifi pour renforcer le réseau filaire existant.

c) le matériel de transport

Un (1) véhicule Toyota Prado VXL a été acquis comme véhicule de tournée au profit du Président de l'Assemblée Nationale.

2.2.2 Les travaux de réfection immobilière

Plusieurs travaux d'entretien et de réfection immobilière ont été réalisés. Le coût desdits travaux s'élève **à soixante douze millions cinq cent soixante quatorze mille deux cent vingt cinq (72 574 225) FCFA.**

Au nombre de ces travaux dont un seul est encore en cours, on peut citer :

- l'achèvement des travaux de construction de la cantine de l'Assemblée Nationale ;
- la construction d'un local, l'installation et la mise en service d'un groupe électrogène de 250 KVA au Secrétariat Général Administratif ;
- le curage des caniveaux et la reprise des dalles cassées au Palais des Gouverneurs et au Secrétariat Général Administratif ;
- la réfection de la dalle du bâtiment abritant le bureau du Secrétaire Général Administratif ;
- l'aménagement en cours du Secrétariat Général du Forum des Parlementaires Africains pour le NEPAD à Cotonou.

2.2.3 L'entretien et la réparation des matériels

Les dépenses relatives à l'entretien et à la réparation des matériels au cours de la période de référence, s'élèvent à **cent cinq millions sept cent dix neuf mille cent cinquante et un (105 719 151) francs CFA**. Elles concernent les véhicules du parc automobile et des équipements tels que les photocopieurs, les matériels informatiques, les groupes électrogènes, etc.

II. LES ACTIVITES MENEES AU PLAN EXTERIEUR

A. LA COOPERATION INTER-INSTITUTIONNELLE

Elle se résume à la participation aux réunions de la Conférence des Présidents des Institutions de la République.

En effet, le 19 avril 2012, j'ai pris part à la réunion de cette instance qui a eu lieu au siège de la Haute Cour de Justice (HCJ) à Porto-Novo. Au cours de cette rencontre, nous avons longuement abordé les questions de la crise cotonnière et du Programme de Vérification des Importations (PVI) qui dominaient l'actualité nationale.

Outre les Présidents des Institutions de la République, étaient présents à cette rencontre, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre Chargé des Relations avec les Institutions.

Par ailleurs, le 13 septembre 2012, ce fut le tour de l'Assemblée Nationale d'organiser une fois encore cette rencontre au Palais des Gouverneurs. D'importants sujets touchant à l'actualité nationale ont été abordés à cette occasion, notamment la question de la révision de la constitution et la correction de la Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI).

B. LES AUDIENCES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Comme à l'accoutumée, j'ai accordé des audiences à diverses personnalités, tant nationales qu'étrangères, avec lesquelles différents sujets ont été abordés.

1. Les personnalités reçues

Les personnes reçues sont de diverses catégories et couches sociales. Il s'agit de :

- **Personnalités nationales**: ministres, députés, ambassadeurs accrédités auprès de pays amis, chefs de partis politiques, enseignants de tous ordres, représentants d'ONG, têtes couronnées, autorités religieuses, cadres nationaux et simples citoyens.
- **Personnalités étrangères** : ministres, ambassadeurs accrédités au Bénin, représentants d'organisations internationales et diverses délégations de parlementaires.

2. Les préoccupations exprimées

Les préoccupations abordées peuvent être regroupées en deux séries.

2.1 Les préoccupations exprimées par les nationaux

Les préoccupations exprimées par les nationaux ont porté, entre autres, sur les questions de décentralisation, le découpage territorial, les conflits domaniaux, l'appui de l'Assemblée Nationale aux ONG à caractère social, les sollicitations d'appui pour la construction ou la réfection de certaines infrastructures, les conseils aux nouveaux Ambassadeurs du Bénin en instance de départ, la situation politique et socio-économique dans notre pays, l'actualisation de la LEPI.

2.2 Les préoccupations exprimées par les étrangers

Les personnalités étrangères se sont appesanties sur le renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale avec le Bénin, les échanges d'expériences entre parlements, les questions liées à l'amélioration de la Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI), etc.

C. LES VISITES A DIVERSES PERSONNALITES

En vue de contribuer à la promotion du dialogue politique et d'un climat convivial et apaisé dans le pays, j'ai entrepris de rendre visite à des personnalités politiques telles que les Présidents :

- Adrien HOUNGBEDJI ;
- Mathieu KEREKOU ;
- Nicéphore SOGLO ;
- et Bruno AMOUSSOU.

Avec ces différentes personnalités, j'ai échangé sur divers dossiers de la nation afin de recueillir leurs avis et solliciter leur appui, notamment pour l'aboutissement de la correction de la LEPI.

J'ai également rendu visite aux sages et notables de la ville de Porto-Novo avec lesquels, j'ai abordé, entre autres, les dossiers de la construction du siège de l'Assemblée Nationale et de l'Université de Porto-Novo.

D. LES MISSIONS A L'ETRANGER

1. Les missions à l'étranger du Président de l'Assemblée Nationale

Au plan des activités internationales, le Président de l'Assemblée Nationale a pris part à cinq (05) missions (voir tableau 8-1 en annexe VIII).

- a) Visite d'amitié et de travail, du 19 au 29 avril 2012, à La Havane (Cuba) ;
- b) Participation à l'atelier pour les commissions de comptes publics et les institutions étatiques d'audit, du 18 au 22 juin 2012, à Lomé (Togo) ;
- c) Participation à la 38^{ème} Session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) et réunions connexes, du 08 au 12 juillet 2012, à Bruxelles (Belgique) ;
- d) Participation à la Conférence des Présidents d'Assemblée Nationale et de Sénat d'Afrique, du 27 août au 02 septembre 2012, à Midrand (Afrique du Sud);
- e) Participation à la cérémonie d'ouverture de la 2^{ème} Session ordinaire 2012 du Parlement de la CEDEAO, du 23 au 28 septembre 2012, à Abuja (Nigeria).

A ces rencontres, j'ai insisté sur le rôle des parlementaires pour la stabilité et le renforcement des institutions démocratiques dans tous les pays, notamment ceux de l'espace ouest africain et pour la mise en œuvre effective des dispositions communautaires en faveur de la libre circulation des personnes et des biens, gage d'une intégration réelle.

A cet effet, j'ai pris des contacts avec mes pairs de l'espace CEDEAO, pour la relance effective des activités de la Conférence des Présidents de Parlement de l'Afrique de l'Ouest (CPAO) dont le Bénin assure actuellement la présidence. La prochaine réunion de cette instance prévue pour se tenir du 23 au 26 janvier 2013, doit servir de base à cette relance.

Dans le même esprit, des contacts sont pris et maintenus avec les Responsables du Comité Interparlementaire de l'UEMOA, du Parlement de la CEDEAO et du Parlement Panafricain afin de contribuer, à travers réflexions et actions diverses, à la transformation positive de ces institutions régionales.

Par ailleurs, le Forum des Parlementaires Africains pour le NEPAD, que je préside en ce moment, sera relancé et redynamisé. Des démarches sont en train d'être mises en œuvre à cet effet, en direction des différents parlements nationaux africains et de l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD.

2. Les missions des autres députés

La période de référence a enregistré la participation de quarante cinq (45) autres membres de l'Assemblée Nationale à quatre vingt quinze (95) missions à l'extérieur, dont cinquante six (56) statutaires et trente neuf (39) non statutaires (Voir tableaux 8.2 et 8.3 en annexe VIII). Il est à noter que certains députés n'ont pas pu se rendre disponibles pour effectuer les missions pour lesquelles ils ont été désignés (voir tableau 8.4 en annexe VIII).

CONCLUSION

Je voudrais sincèrement, chers Collègues, vous remercier pour l'importance et la qualité du travail abattu au cours de la période de référence.

Il n'est que justice de saluer, ici, la sérénité, l'engagement et le sens élevé du devoir des membres de la Conférence des Présidents qui nous ont permis de remplir pleinement notre mission dans des conditions qui n'ont pas toujours été faciles, les sujets abordés étant parfois sensibles et délicats. C'est le cas par exemple du processus de correction de la Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI).

C'est ensemble, dans la paix et le sacrifice, que nous pouvons construire et développer notre pays.

Je vous invite donc, chers collègues, à poursuivre résolument le travail afin que la présente session consacrée principalement à l'examen du budget général de l'Etat, exercice 2013, se déroule dans une atmosphère de grande tolérance, de convivialité, de courtoisie et surtout d'engagement.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Prof. Mathurin Coffi **NAGO**

ANNEXE I

**Point de présences des députés de la sixième législature
aux séances plénières pendant la période
du 1^{er} avril 2012 au 30 septembre 2012**

NOMBRE TOTAL DE SEANCES : 20

N° d'ordre	Nom et Prénom(s)	Total présences
1	ADAM BAGRI Moumouni	17
2	ADANTINNON Joachim	17
3	AGBODJETE Justin	13
4	AGOUA Edmond	07
5	AHINNOU Hounsouvi C. Thomas	11
6	AHLONSOU Amoudatou	11
7	AHOSSI Léon Comlan	13
8	AHOUANOUGAN Koffi	17
9	AHOUANVOEBLA Augustin	12
10	AKE Natondé	10
11	AKOFODJI Grégoire	17
12	AKOTEGNON Raphaël	10
13	AMOUSSOU Ange Marie Bruno	00
14	ASSOGBA Abraoua Françoise	17
15	ATCHADE Nourénou	12

16	AZANNAÏ Candide A. M.	12
17	BADA Georges	11
18	BANGANA Gilbert	17
19	BANI Samari	11
20	BIO KANSI Boni Gansè	16
21	BIOKOU Firmin	17
22	BONI TESSI Adam	10
23	CAMAROU Mohamed Ali	11
24	CHABI SIKA Karimou	18
25	DAHISSIHO Joachim	08
26	DANGNON <i>Michel Victor</i>	10
27	DAYORI <i>Antoine</i>	08
28	DOMINGO Cyriaque	10
29	EL-HADJ ISSA Azizou	16
30	ESSO Noudokpo Pascal	10
31	FAGBOHOUN Ladekpo Séfou	01
32	FAGNON Kotchami Nicaise	19
33	FIKARA <i>Sacca</i>	16
34	GBADAMASSI <i>Rachidi</i>	09
35	GBAHOUNGBA David	08
36	GBENAMETO Sedozan Jonas	18
37	GNIGLA <i>Vénance Lubin</i>	10
38	GNONLONFOUN <i>Isidore</i>	19
39	GOBI Bado	17

40	GOLOU Emmanuel	02
41	GONROU DOBOU Orou Dèkè	19
42	HINNOUHO Mohamed Atao	14
43	HONFO Charlemagne	15
44	HOUANGNI Parfait	15
45	HOUDE Aditi Valentin	09
46	HOUNDETE Eric Louis	16
47	HOUNGNIBO K. Lucien	10
48	IDJI Antoine Kolawolé	13
49	ISSA Salifou	04
50	KAKPO ZANNOU Babatoundé	18
51	KASSA DAHOGA Barthélémy	13
52	KEKE AHOLOU Hélène	16
53	KINDJANHOUNDE Zéphirin	08
54	KORA GOUNOU Zimé	19
55	LAFIA Sacca	20
56	LAOUROU Grégoire	15
57	LOKO Franck Francis	19
58	MALEHOSSOU Yacoubou	09
59	MAMA DEBOUROU Djibril	17
60	MONHOUSSOU Moussou	17
61	NAGO Coffi Mathurin	16
62	OKOUNLOLA Biaou Akambi	18
63	OROU SE Guéné	17

64	PRUDENCIO Claudine	12
65	QUENUM POSSY BERRY <i>K. Epiphane</i>	16
66	SADO Nazaire	13
67	SAGUI YOTTO <i>Waro Justin</i>	15
68	SANNI Ayouba	17
69	SANI <i>Yibatou épse GLELE</i>	10
70	SCHANOU <i>A. M. Sofiatou Modjissola</i>	15
71	SEHOUETO Lazare Maurice	08
72	SOULE Sabi Moussa	17
73	TAKPARA <i>Daouda</i>	18
74	TCHOBO Valère	15
75	TCHOCODO Gabriel	12
76	TOSSOU <i>Emile</i>	19
77	VIEYRA SOGLO <i>Rosine</i>	15
78	VLAVONOU <i>Louis</i>	14
79	YEHOUETOME Boniface	13
80	YOROU G. Gaston	19
81	YOUSSOUFOU A. N. Bida	13
82	ZACHARIE Chabi Félicien	17
83	ZINSOU Edmond	18

NB : Certains députés ont été absents à des séances plénières parce qu'ils étaient en mission à l'extérieur comme l'indique le tableau de l'annexe n° VIII.

ANNEXE II

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2012 Ouverture : le 12 avril 2012 POINT DES LOIS VOTEES

N° D'ORDRE	REFERENCE DU DECRET	ORIGINE	REFERENCE DE LA LOI	INTITULE	TRANSMISSION AU GOUVERNEMENT	OBSERVATIONS
01	Décret n° 2010-531 du 31/12/2010 Transmis à l'AN le 07/04/2011	Projet	N° 2012-16 du 24/04/2012	Loi portant autorisation de ratification de l'Accord instituant le Réseau international sur le Bambou et le Rotin, adopté à Beijing (République de Chine), le 06 novembre 1997 et révisé en 2004.	02/05/2012	
02	Décret n° 2009-710 du 31/12/2009 N° 004/R Transmis à l'AN le 05/02/2010	Projet	N° 2012-17 du 24/04/2012	Loi portant autorisation de ratification de la Charte Africaine de la Jeunesse, adoptée le 02 juillet 2006 à Banjul en Gambie.	02/05/2012	
03	Décret n° 2010- 532 du 31/12/2010 Transmis à l'AN le 07/04/2011	Projet	N° 2012-18 du 24/04/2012	Loi portant autorisation de ratification de la Convention sur la création du Centre Africain pour le développement des engrais, adopté à Addis-Abeba (Ethiopie), en juin 1985.	02/05/2012	
04	Décret n° 2010- 526 du 31/12/2010	Projet	N° 2012-19 du 26/04/2012	Loi portant autorisation de ratification de la Convention interafricaine portant	07/05/2012	

	Transmis à l'AN le 07/04/2011			établissement d'un programme de coopération technique, adopté à Kampala (OUGANDA), le 1 ^{er} août 1975.		
05	Décret n° 2006-767 du 31/12/06 Transmis à l'AN le 09/06/2008	Projet	N° 2012-20 du 26/04/2012	Loi portant autorisation d'adhésion de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la Mer adopté le 10 décembre 1982 relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs, adopté le 04 août 1995, à New York.	07/05/2012	
06	Décret n° 2010- 643 du 31/12/2010 Transmis à l'AN le 18/03/2011	Projet	N° 2012-21 du 10/05/2012	Loi relative à la lutte contre le financement du terrorisme en République du Bénin.	24/05/2012	Déclarée conforme à la Constitution par décision DCC 12-142 du 17/07/2012
07	Décret n° 2012- 040 du 19/03/2012 Transmis à l'AN le 05/03/2012 S/N 003	Projet	N° 2012-22 du 11/05/2012	Loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet de pavage de rues et d'assainissement dans les villes de Kétou, Tchaourou et	21/05/2012	Crédit obtenu : 7 000 000 000 F CFA (BOAD)

				Savè.		
08	Décret n° 2012- 041 du 19/03/2012 Transmis à l'AN le 05/03/2012 S/N 002	Projet	N° 2012-23 du 11/05/2012	Loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement partiel du projet de réhabilitation de la route Lomé-Cotonou et de facilitation du transport sur le corridor Abidjan - Lagos-Phase 1.	21/05/2012	Crédit obtenu : 27 810 000 000 F CFA (FAD)
09	Décret n° 2010- 646 du 31/12/2010 Transmis à l'AN le 18/03/2011 S/N 005	Projet	N° 2012-24 du 31/05/2012	Loi portant réglementation bancaire en République du Bénin.	08/06/2012	Déclarée conforme à la Constitution par décision DCC 12-143 du 19/07/2012
10	Décret n° 2012- 085 du 16/04/2012 Transmis à l'AN le 25/04/2012 S/N 004	Projet	N° 2012-25 du 05/06/2012,	Loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt, signé le 26 mars 2012 entre la République du Bénin et le Fonds Saoudien de Développement (FSD) dans le cadre du financement partiel du projet de construction de la route Kandi - Ségbana-Frontière du Nigeria.	08/06/2012	Crédit obtenu : 8 000 000 000 FCFA (FSD)
11	Décret n° 2010- 645 du 31/12/2010 Transmis à l'AN le 18/03/2011 S/N 004	Projet	N° 2012-26 du 22/06/2012	Loi relative aux infractions en matière de chèque, de carte bancaire et d'autres instruments et procédés électroniques de paiement.	29/06/2012	Déclarée conforme à la Constitution par décision DCC 12-152 du 02/08/2012
12	Décret n°	Projet	N° 2012-27	Loi portant autorisation de ratification de	04/07/2012	

	2012-114 du 08/05/2012 Transmis à l'AN le 25/05/2012		du 29/06/ 2012	l'Accord modifiant pour la deuxième fois, l'Accord de partenariat entre les membres du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part, et de la Communauté Européenne et ses Etats membres d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié une première fois à Luxembourg, le 25 juin 2005.		
13	Décret n° 2003-206 du 12/06/2003 Transmis à l'AN le 06/04/2004	Projet	N° 2012-28 du 29/06/ 2012	Loi portant autorisation de ratification de l'Accord relatif à l'Organisation internationale des télécommunications par satellite "INTELSAT" du 20 août 1971, tel qu'il résulte des amendements adoptés le 17 novembre 2000 à Washington DC.	04/07/2012	
14	Décret n° 2010-535 du 31/12/2010 Transmis à l'AN le 07/04/2011	Projet	N° 2012-29 du 03/07/ 2012	Loi portant autorisation de ratification de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (version révisée), adoptée à Maputo (Mozambique), le 12 juillet 2003.	09/07/2012	
15	Décret n° 2012- 127 du 14/05/2012 Transmis à l'AN le 04/06/2012	Projet	N° 2012-30 du 03/07/ 2012	Loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 18 janvier 2012 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement partiel du projet de construction d'un pont sur le fleuve Mono.	09/07/2012	Crédit obtenu : 5 200 000 000 F CFA (BADEA)

ANNEXE III

SITUATION DES DOSSIERS RETIRES PAR LE GOUVERNEMENT OU AJOURNES PAR LA PLENIERE

N° D'ORDRE	REFERENCE DU DECRET	ORIGINE	REFERENCE DE LA LOI	INTITULE	OBSERVATIONS
01	Décret n° 2009-548 du 03/11/2009 Transmis à l'AN le 12/11/2009	Projet	NEANT	Projet de loi portant révision de la Constitution	Retiré par le Gouvernement par décret n° 2012-088 du 26/04/2012
02	Décret n° 2011-406 du 28/05/2011 Transmis à l'AN le 30/09/2011	Projet	NEANT	Projet de loi portant autorisation de ratification de la convention de coopération en matière de transport routier et de transit entre la communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), adoptée à Ouagadougou (Burkina-Faso), le 02 juin 2005	Retiré par le Gouvernement pour harmonisation le 11/05/2012

03	Décret n° 2007-364 du 31/07/2007 Transmis à l'AN le 06/08/2007	Projet	NEANT	Projet de loi fixant le régime des armes et munitions en République du Bénin.	Ajourné le 26/04/2012
04	Décret n° 2011-393 du 28/05/2011 Transmis à l'AN S/ N° 0029 du 29/06/2011	Projet	NEANT	Projet de loi portant autorisation de ratification de la Convention de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, signée à Syrte (Libye) en juin 2007.	Examiné en plénière le 26/04/2012 et retiré par le Gouvernement
05	Décret n° 2011-812 du 29/12/2011 Transmis à l'AN le 05/03/2012 S/N 001	Projet	NEANT	Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), adopté le 24 juin 1986.	Retiré le 05/06/2012 Car déjà examiné depuis 1986.

ANNEXE IV

DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ANNEE 2012

OUVERTURE LE 06 SEPTEMBRE 2012

POINT DES LOIS VOTEES

NUMERO D'ORDRE	REFERENCE DU DECRET	ORIGINE	REFERENCE DE LA LOI	INTITULE	TRANSMISSION AU GOUVERNEMENT	OBSERVATIONS
01	Décret n° 2008-277 du 19/05/ 2008 Transmis à l'AN le 27/05/2008	Projet	n° 2012-31 du 07/09/ 2012	Loi portant autorisation de ratification du protocole portant amendement à l'accord sur les aspects des Droits de propriété intellectuelle qui touche au commerce (ADEPIC) ; adopté par le Conseil Général de l'Organisation Mondiale du commerce le 06 décembre 2005.	12/09/2012	

ANNEXE V

TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ANNEE 2012

OUVERTURE LE 14 SEPTEMBRE 2012

POINT DES LOIS VOTEES

NUMERO D'ORDRE	REFERENCE DU DECRET	ORIGINE	REFERENCE DE LA LOI	INTITULE	TRANSMISSION AU GOUVERNEMENT	OBSERVATIONS
01	Décret n° 2012- 311 du 28/08/2012 Transmis à l'AN le 31/08/2012	Projet	n° 2012-32 du 14/09/ 2012	Loi portant autorisation d'adhésion de la République du Bénin à l'accord portant création de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique, adopté à Grand-Bay (Ile Maurice), le 18 mai 2000.	18/09/2012	

02	Décret n° 2012- 307 du 28/08/2012 Transmis à l'AN le 31/08/2012	Projet	n° 2012-33 du 14/09/ 2012	Loi portant autorisation de ratification de l'accord de financement signé à Cotonou le 27 juin 2012 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans la cadre du projet de services décentralisés conduits par les communautés (PSDCC).	18/09/2012	Crédit obtenu : 23 000 000 000 F CFA (AID)
03	Décret n° 2012-292 28/08/2012 Transmis à l'AN le 31/08/2012	Projet	n° 2012-34 du 14/09/ 2012	Loi portant autorisation de ratification de l'accord de ligne de crédit signé à New Delhi le 23 août 2012 entre la République du Bénin et l'EXIM BANK de l'Inde dans le cadre du financement du projet d'installation d'une usine de montage de tracteurs et d'équipements agricoles à Ouidah.	18/09/2012	Crédit obtenu : 7 500 000 000 F CFA (EXIM BANK)
04	Décret n° 2012- 217 du 13/08/2012 Transmis à l'AN le 21/08/2012 S/N 007	Projet	n° 2012-35 du 14/09/ 2012	Loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou le 30 juillet 2012 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement de la route des pêches au Bénin (tronçon Cotonou-Adounko).	18/09/2012	Crédit obtenu : 12 000 000 000 F CFA (BOAD)

ANNEXE VI

POINT DES QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

VI – 1. QUESTIONS ECRITES

N° D'ORDRE	NUMERO & DATE DE LA QUESTION	OBJET	AUTEUR DE LA QUESTION ET DATE DE LA TRANSMISSION AU GOUVERNEMENT	AUTEUR DE LA REPONSE	OBSERVATIONS
01	QE n° 1 du 02/04/2012	A/S des conditions d'arrestation du Sieur ZOSSOU à Cotonou et des Sieurs Abou GUIMA, Manga N'TOÏ et Djéga Gouda OROU à Parakou	Guéné OROU SE 10/04/2012	Garde des sceaux, Ministre de la justice, de la législation et des droits de l'homme	Réponse le 08/05/2012
02	QE n° 2 du 10/07/2012	A/s de l'existence d'une stratégie sectorielle, d'une politique naturelle et d'un plan d'action en matière de santé et de protection sociale au Bénin.	Nicaise Kotchami FAGNON 17/07/2012	Ministre de la Santé	Réponse attendue
03	QE n° 3 du 27/07/2012	A/s de vingt deux (22) projets du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.	Nicaise Kotchami FAGNON 09/08/2012	Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	Réponse le 21/09/2012
04	QE n°4 du 24/08/2012	A/s de la réhabilitation de la traversée urbaine de la ville de Parakou en autoroute et béton bitumeux (9km) en 2 x 2 voies.	Rachidi GBADAMASSI 05/09/2012	Ministre des travaux publics et des transports	Réponse attendue

VI – 2. QUESTIONS ORALES

N° D'ORDRE	NUMERO & DATE DE LA QUESTION	OBJET	AUTEUR DE LA QUESTION	OBSERVATIONS
01	QO n° 16 du 10/05/2012	A/s du point exhaustif (par Commune et par Département) des marchés construits ou réhabilités par le Gouvernement depuis 2006 (question orale avec débat).	Kotchami Nicaise FAGNON et quinze (15) autres députés	Examinée le 28/06/2012
02	QO n° 17 du 10/05/2012	A/s des difficultés que rencontre le Gouvernement pour soumettre à l'Assemblée Nationale, les projets de loi de règlement en instance (question orale avec débat).	Kotchami Nicaise FAGNON et treize (13) autres députés	Examinée le 28/06/2012
03	QO n° 18 du 10/05/2012	A/s des dispositions prises par le Gouvernement en vue d'élaborer et de soumettre à l'Assemblée Nationale un projet de loi de programme fixant les objectifs de l'action économique et sociale de l'Etat, notamment dans les secteurs agricole et portuaire aux fins d'accompagner les réformes engagées dans ces secteurs (question orale avec débat).	Kotchami Nicaise FAGNON et quinze (15) autres députés	Non examinée
04	QO n°19 du 10/05/2012	A/s des mesures diligentes envisagées par le Gouvernement pour transmettre à l'Assemblée Nationale, des projets de loi relatifs aux Statuts spéciaux et particuliers des Personnels militaires, des forces de sécurité publique et assimilés en République du Bénin (question orale avec débat).	Kotchami Nicaise FAGNON et dix neuf (19) autres députés	Examinée le 10/07/2012
05	QO n° 20 du 05/06/2012	A/s de l'origine du déclin de la filière coton, de la gestion des intrants et des mesures prises par le Gouvernement pour remédier à la situation (question orale avec débat).	Daouda TAKPARA et vingt et un (21) autres députés	Non examinée
06	QO n° 21 du 08/06/2012	A/s du montant accordé par les bailleurs de fonds et du point d'exécution des projets prévus dans le cadre du financement de l'aménagement des forêts des Monts	Nourénu ATCHADE et vingt et un (21) autres députés	Examinée le 05/07/2012

		Couffè des Communes de Bassila, Bantè, Tchaourou et Ouèssè. (question orale avec débat) .		
07	QO n° 22 du 14/06/2012	A/s des conditions de démarrage du projet d'électrification par raccordement au réseau conventionnel de cinquante huit (58) localités (question orale avec débat) .	Gaston G. YOROU et vingt trois (23) autres députés	Examinée le 05/07/2012
08	QO n° 23 du 31/05/2012	A/s des dispositions envisagées par le Gouvernement pour éviter à l'avenir des erreurs, omissions et lacunes constatées lors du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) (question orale avec débat) .	Moussou MONHOUSSOU et treize (13) autres députés	Non examinée
09	QO n° 24 du 22/06/2012	A/s de l'évolution du programme d'extension des réseaux électriques dans toutes les communes et des projets d'électrification rurale au Bénin (question orale avec débat) .	Félicien Chabi ZACHARIE et vingt deux (22) autres députés	Non examinée
10	QO n° 25 du 22/06/2012	A/s du fonctionnement de l'Office central de protection des mineurs, de la famille et de répression de la traite des êtres humains (OCPM) (question orale avec débat) .	Félicien Chabi ZACHARIE et vingt deux (22) autres députés	Non examinée
11	QO n° 26 du 22/06/2012	A/s de la reformulation des textes encadrant la gestion de la carrière des personnels militaires et des forces de sécurité publique et assimilés (question orale avec débat) .	Isidore GNONLONFON et onze (11) autres députés	Non examinée
12	QO n° 27 du 22/06/2012	A/s de la réhabilitation de la traversée urbaine de la ville de Parakou en autoroute et béton bitumeux (9km) en 2 x 2 voies (question orale avec débat) .	Rachidi GBADAMASSI et quatorze (14) autres députés	Non examinée
13	QO n° 28 du 22/06/2012	A/s du problème de l'emploi et de chômage au Bénin (question orale avec débat) .	Bida N. A. YOUSOUFOU	Non examinée
14	QO n° 29 du 26/06/2012	A/s de la prolifération de promoteurs de structures de vente de parcelles ou de maisons (question orale avec débat) .	Nazaire SADO et seize (16) autres députés	Non examinée
15	QO n°30 du 18/06/2012	A/s de l'affaire : aménagement des berges lagunaires (question orale avec débat) .	Nazaire SADO et neuf (09) autres	Non examinée

			députés	
16	QO n° 31 du 10/07/2012	A/s des causes responsables des difficultés rencontrées dans le système éducatif après la mise en œuvre du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education (PDDSE) (question orale avec débat)	Moussou MONHOUSSOU et sept (07) autres députés	Non examinée
17	QO n° 32 du 10/07/2012	A/s du point de l'évolution des chantiers en souffrance dans le secteur de la santé, des problèmes d'infrastructures, d'équipements, de ressources humaines et du bilan et impact des programmes de santé publique et de protection sociale (question orale avec débat)	Kotchami Nicaise FAGNON et douze (12) autres députés	Non examinée
18	QO n° 33 du 14/08/2012	A/s de l'installation illégale et anarchique de certains centres de santé privés et de la mauvaise qualité des soins administrés aux patients qui s'y rendent.	André OKOUNLOLA-BIAOU et dix (10) autres députés	Non examinée
19	QO n°34 du 20/08/2012	A/s des problèmes liés au développement de la pêche maritime, artisanale et industrielle et du transport fluvio-lagunaire au Bénin (question orale avec débat)	Kotchami Nicaise FAGNON et dix (10) autres députés	Non examinée
20	QO n°35 du 04/09/2012	A/s des motifs qui bloquent l'évolution de la construction du nouveau siège de l'Assemblée Nationale et des dispositions prises par le Gouvernement pour son achèvement dans les meilleurs délais (question orale avec débat).	Moussou MONHOUSSOU	Non examinée

VI- 3. QUESTIONS D'ACTUALITE

N° D'ORDRE	NUMERO & DATE DE LA QUESTION	OBJET	AUTEUR DE LA QUESTION	OBSERVATION
01	QA n°6 du 12/06/2012	A/s de la fourniture des intrants pour la campagne cotonnière 2012-2013.	Antoine Kolawolé IDJI et cinq (05) autres députés	Non examinée
02	QA n° 7 du 03/07/2012	A/s de la destruction des habitations des populations Xwla et Xwela à	Eric HOUNDETE et neuf (09)	Non examinée

		Xwlacodji (Cotonou) et des raisons qui sous-tendent ce déguerpissement.	autres députés	
03	QA n° 8 du 10/07/2012	A/s de la quantité suffisante en insecticide coton qu'il faut aux producteurs pour couvrir le territoire national et des dispositions envisagées par le Gouvernement en cas de non disponibilité de ces produits pour remédier à la situation	Eric HOUNDETE	Non examinée
04	QA n° 9 du 10/07/2012	A/s de la date et du lieu de réception par deux (02) entreprises adjudicataires de la commande des produits tels que : herbicide, NPK et urée.	Lazare SEHOUE TO	Non examinée